

FONDS SEAUVEGARDE

VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROGRAMME INCITATIF À LA REVÉGÉTALISATION

Photo : Claude Beaudoin

Afin de protéger nos cours d'eau, le comité du Fonds SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau voit à l'application du plan quinquennal visant à accomplir cet objectif.

L'union de la SADC Vallée-de-la-Gatineau, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, de la Fédération des associations des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau, de huit municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau, et des contributions financières d'autres sources, a rendu possible la réalisation des actions de la première année de ce plan quinquennal.

Une de ces actions, définie par le *Programme Incitatif à la Revégétalisation*, a pour but d'augmenter le nombre et la vitesse de revégétalisation des berges dans notre région. Ce programme offre aux propriétaires riverains une aide financière à la réalisation des travaux de renaturalisation des rives.

Ensemble, nous pouvons faire de ce programme une réussite.



Ressources naturelles
et Faune

Québec

PROGRAMME INCITATIF À LA REVÉGÉTALISATION

Revégétaliser signifie des travaux consistant à implanter des espèces végétales herbacées, arbustives et arborescentes ayant pour but de sauvegarder l'intégrité de nos rives, littorales et plaines inondables, et ce, en conformité avec la réglementation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités.

Une bande riveraine riche en végétaux, essentielle à la protection de nos cours d'eau, offre plusieurs bienfaits. Une berge végétalisée agit comme habitat pour la faune, augmente la capacité de résistance des rives contre les érosions et ultimement, agit comme filtre pour contrer la pollution de l'eau.

Le *Programme Incitatif à la Revégétalisation* a été créé de façon à respecter la récente réglementation instaurée par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau visant à établir des mesures de protection des eaux, des rives et du littoral.

Ayant pour objectif de revégétaliser les berges de nos cours d'eau le plus rapidement et le plus efficacement possible, ce programme issu du Fonds SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau vous offre 4 options d'aide à la réalisation de votre projet.

OPTIONS

MONTANT

Achat de végétaux	75,00\$
Plan d'aménagement par un professionnel	100,00\$
Plantation par un professionnel	100,00\$
Plan d'aménagement et plantation par un professionnel	250,00\$

VOTRE BANDE RIVERAINE

Pour assurer une protection effective à nos cours d'eau, votre bande riveraine doit être conforme à la réglementation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Le secteur de votre terrain appartenant à la bande riveraine, devant être végétalisé, est dépendant de la pente de la rive :

- ⇒ Si elle est inférieure à 30%, la bande riveraine doit avoir un minimum de 10 mètres.
- ⇒ Si elle est supérieure à 30% et que le talus a moins de 5 mètres, la bande riveraine doit avoir un minimum de 10 mètres.
- ⇒ Si elle est supérieure à 30% et que le talus a plus de 5 mètres, la bande riveraine doit avoir un minimum de 15 mètres.

Après avoir déterminé la superficie de votre bande riveraine, deux options se présentent à vous:

1. Laissez la nature suivre son cours :
⇒ C'est-à-dire, évitez ou discontinuez toute intervention ou modification de votre bande riveraine. Exemples : tonte de gazon, abattage d'arbres, etc.
2. Faire votre propre aménagement en respectant les règlements.

Vous êtes intéressés à revégétaliser votre rive et aimeriez recevoir une subvention du Fonds SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau? Contactez votre association de lac, votre municipalité, ou Karelle Vachon de la SADC Vallée-de-la-Gatineau pour un formulaire. Les subventions seront accordées à la réception des factures et des documents nécessaires et ce, jusqu'à épuisement des fonds. Les subventions présentées ne sont disponibles qu'aux municipalités participantes au Fonds SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau : Aumond, Blue Sea, Bouchette, Délégé, Gracefield, Grand-Remous, Montcerf-Lytton, Ste-Thérèse.

Pour plus d'information
Téléphone (819) 449-1551
Télécopieur (819) 449-7431
SADC@ireseau.com
www.villegiateur.com

English version included